Édition 2016

INITIATIVE SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Pour une gestion et une supervision transparente, responsable et légitime des politiques et pratiques de sécurité

Chers amis de la communauté SGI,

Je me réjouis de vous présenter l'édition 2016 de l'Initiative sur la gouvernance en matière de sécurité [Security Governance Initiative (SGI)], laquelle met en évidence les nombreuses réussites importantes que nous avons accomplis dans la réalisation de la mission SGI pour aider nos partenaires africains à répondre aux difficultés complexes et continuelles auxquelles ils sont confrontés en matière de sécurité.

Je remercie les six gouvernements SGI – à savoir le Ghana, le Kenya, le Mali, le Niger, le Nigeria et la Tunisie – qui sont entrés dans un partenariat avec les États-Unis afin de renforcer les institutions et les processus qui régissent les secteurs de la sécurité et de la justice. Votre ferme leadership a été essentiel pour les progrès considérables que la SGI a pu réaliser en 2016, notamment l'engagement du Mali à une transparence accrue au sein des secteurs de la sécurité et de la justice par le biais de modes de recrutement améliorés, l'élaboration d'un Système de sécurité nationale et d'un Plan de ressources par le Niger, les avancées du Kenya pour la mise en place d'une stratégie holistique de gestion des frontières, l'examen approfondi par le Ghana de son droit maritime, l'engagement de la Tunisie à lutter contre la radicalisation dans le système carcéral et la promesse du Nigeria d'améliorer ses processus d'approvisionnement et d'acquisition en matière de défense.

Les partenaires de la société civile à Washington et dans les pays partenaires ont également joué un rôle important dans l'élaboration des processus et programmes SGI en 2016. Votre implication et votre compréhension des environnements complexes dans lesquels évolue la SGI ont contribué à améliorer la mise en œuvre des initiatives SGI.

La SGI est véritablement un effort pangouvernemental. Grâce au leadership de la Maison-Blanche et au soutien du Congrès, la communauté interinstitutionnelle américaine s'est mise d'accord pour proposer aux partenaires SGI une approche complète d'identification et de réalisation des objectifs stratégiques de sécurité. Je remercie chacun d'entre vous pour ses efforts et son travail assidu.

Bien que nous ayons réalisé des progrès considérables, il nous reste beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs partagés à long-terme. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration en tant que communauté qui promeut la gestion et la surveillance transparente, responsable et légitime des politiques et pratiques de sécurité durant l'année 2017 et au-delà.

Salutations cordiales,

Linda Thomas-Greenfield
Secrétaire adjointe aux Affaires africaines
Département d'État des États-Unis

La SGI, un impératif

Des institutions bien gouvernées et coordonnées permettent aux gouvernements d'aborder de manière responsable et approfondie les menaces émergentes et complexes, et d'assurer sécurité et justice à leurs citoyens. La SGI est un partenariat instauré en 2014 entre les États-Unis et six pays – le Ghana, le Kenya, le Mali, le Niger, le Nigeria et la Tunisie – et conçu pour améliorer la gestion, la responsabilisation et la coordination des institutions intervenant dans les domaines de la sécurité et de la justice. La SGI propose un processus permettant de prioriser les problèmes de sécurité et de gouvernance, de fixer conjointement des objectifs et des attentes, et de partager les expériences et les meilleures pratiques afin d'aborder efficacement les problèmes de sécurité urgents, chroniques et émergents.

L'***approche de la SGI*** se fonde sur la reconnaissance du fait que des solutions durables aux défis en matière de sécurité nécessitent une vision commune et l'engagement de multiples parties prenantes. Son succès reposait sur la sélection minutieuse de pays qui reconnaissent ce besoin. La SGI a ouvert le dialogue entre le gouvernement des États-Unis et les pays SGI sélectionnés pour aborder les priorités en matière de sécurité, les avantages d'un secteur de la sécurité bien gouverné, ainsi que les réformes nécessaires pour en améliorer l'efficacité. L'approche de la SGI englobe les caractéristiques suivantes :

- La SGI concentre l'aide des États-Unis sur les priorités des pays partenaires. Par des consultations et une analyse conjointe de l'environnement actuel, les États-Unis et les gouvernements partenaires identifient les domaines pour lesquels l'aide américaine aura le plus d'impact, ainsi que ceux qu'elle viendra compléter ou dont elle pourra maximiser les efforts.

- La SGI vise à attirer un intérêt, une attention et un engagement de haut niveau afin d'entreprendre des réformes difficiles et sensibles.

- La SGI cible les institutions, systèmes et processus qui gouvernent les secteurs de la sécurité et de la justice.

- La SGI favorise la coordination pangouvernementale entre les États-Unis et les pays partenaires pour aborder en profondeur les problèmes complexes de sécurité.

- La SGI s'entretient avec les partenaires de société civile et d'autres partenaires internationaux pour coordonner les efforts et acquérir une meilleure compréhension de l'environnement.

- La SGI mesure la progression et l'engagement en consultant les parties prenantes du secteur de la sécurité, et en effectuant le suivi et l'évaluation des programmes.

La SGI dans la pratique

***Consultations et conventions entre parties prenantes* :** Le partage des informations et des expériences est au cœur du modèle SGI. Tout au long de l'année 2016, des équipes composées de membres de différents organismes du gouvernement des États-Unis se sont entretenues avec les représentants des gouvernements partenaires de la SGI, les parties prenantes non gouvernementales et d'autres partenaires internationaux afin d'identifier les difficultés, ainsi que les opportunités, dans le but d'améliorer la gestion des institutions et processus des secteurs de la sécurité et de la justice. La SGI a convoqué des parties prenantes sur l'ensemble des organismes afin qu'elles s'engagent dans un dialogue et mènent une planification conjointe.

- ***Définir les priorités et les objectifs partagés* :** Sur la base des priorités exprimées par les partenaires SGI, les domaines d'intervention pour les six pays concernés ont été identifiés. Ceux-ci ont apprécié l'identification et la formulation des conditions par les partenaires, ce qui s'est révélé essentiel au processus de la SGI et devrait favoriser son succès continu. Le dialogue s'est poursuivi tout au long de l'année 2016, non seulement pour renforcer les principes de bonne gouvernance, mais également pour identifier les ressources et l'expertise des pays partenaires et du gouvernement des États-Unis afin de favoriser la réalisation des objectifs partagés.

- ***Établir une feuille de route vers l'engagement*** : Les JCAP (Joint Country Action Plans - plans conjoints d'action pour les pays), co-rédigés avec chacun des pays, définissent les paramètres du partenariat SGI. Le processus d'élaboration des JCAP a permis aux experts américains et des pays partenaires d'effectuer conjointement une analyse des difficultés, des opportunités et des objectifs pour chaque domaine d'intervention, et de recommander les activités, étapes et jalons nécessaires pour obtenir les résultats souhaités. Les activités SGI ont été conçues en fonction des objectifs présentés d'un commun accord dans les JCAP. Un comité directeur SGI co-présidé par des responsables de haut niveau des États-Unis et du pays partenaire se réunit régulièrement pour examiner la progression des objectifs du JCAP et apporter au plan les ajustements nécessaires, en fonction des changements d'environnement et de priorités. Le comité directeur a suscité, pour ce programme novateur et relativement modeste, une participation de haut niveau de la part des pays partenaires.

- ***Effort concerté des gouvernements*** : La SGI permet au gouvernement des États-Unis et gouvernements partenaires de collaborer sur des priorités partagées au-delà des limites bureaucratiques. Par le biais de la SGI, les gouvernements synchronisent leurs efforts, réduisent les redondances et assurent la prise en compte de l'ensemble des politiques, programmes et activités utiles pour aborder les défis d'ordre sécuritaire.

Au programme pour la SGI

En ce qui concerne l'année 2017, la SGI forte de ces premiers succès, entend poursuivre ses efforts pour faire progresser ses objectifs conjoints de gouvernance dans le secteur de la sécurité. Toutefois, patience et persévérance sont ici essentielles, car les réformes initiées par l'entremise de la SGI impliquent des processus à long terme.

- La SGI entretiendra et renforcera activement ses partenariats. Le succès de la SGI repose sur l'engagement soutenu des pays partenaires et des organismes gouvernementaux américains impliqués. Chacun de ces acteurs joue un rôle unique et important pour assurer une gestion et une coordination appropriées de la SGI et la priorisation de ses efforts, ainsi que pour identifier les opportunités qui garantiront des réformes durables.

- La SGI compte développer et intégrer une communauté d'intérêts plus solide. La société civile (celle des États-Unis comme celle des pays partenaires) et les bailleurs de fonds internationaux apportent une perspective essentielle. Le développement de cette communauté suscitera des occasions pour partager les bonnes pratiques, éviter la duplication des efforts et fournir des analyses plus rigoureuses concernant les problèmes de gouvernance dans le secteur de la sécurité.

- La SGI continuera à perfectionner son approche holistique. Le processus de la SGI a aidé les États-Unis et ses partenaires à développer des approches pangouvernementales afin d'éliminer les barrières institutionnelles qui font obstacle à la gouvernance efficace du secteur de la sécurité. Ces processus et mécanismes continuent de se perfectionner et s'intègreront davantage au système à mesure que nous mettrons en pratique les enseignements tirés.

- La SGI développe un cadre de suivi et d'évaluation qui contribuera à façonner et à mesurer les résultats issus de la mise en œuvre. Établir des jalons et mesurer les résultats permettra de déterminer l'efficacité de l'approche et des processus SGI, de fournir une base solide et agréée pour mesurer les progrès, et de formuler des recommandations visant à améliorer la planification, la programmation et la mise en œuvre.

Ghana

Le plan d'action JCAP du Ghana, signé en février 2016, cible les domaines suivants : la sécurité maritime, la gestion des frontières, la cybercriminalité et la cybersécurité, et l'amélioration du système judiciaire ghanéen. Depuis la signature du JCAP, le gouvernement du Ghana a dirigé des groupes de travail interministériels et s'est associé avec les États-Unis pour réaliser les objectifs SGI.

Sécurité maritime. Toute une gamme de problèmes relatifs à la sécurité maritime, notamment la piraterie, le terrorisme, le détournement de pétrole, le trafic de stupéfiants, la pêche illicite et la dégradation de l'environnement, sapent la sécurité dans les eaux côtières du Ghana et compromettent les perspectives de développement économique. En 2016, les activités de la SGI-Ghana visaient à améliorer la capacité du pays à identifier ces menaces maritimes, à les atténuer et à y répondre. Des ateliers ont été organisés pour améliorer la collaboration inter-organismes, ainsi que la coordination des efforts internationaux en matière de sécurité maritime. Par le biais de la SGI, une analyse des lois, des politiques et de la réglementation du Ghana en matière de sécurité maritime a été menée afin de clarifier les différents rôles et responsabilités des divers organismes maritimes.

Gestion des frontières. Des menaces transnationales, notamment le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la traite des personnes, la contrebande d'armes illicites et les maladies pandémiques, exigent une gestion améliorée des frontières aériennes, maritimes et terrestres du Ghana. En 2016, la SGI a mis en place une équipe nationale de Gestion intégrée des frontières [Integrated Border Management (IBM)] composée de représentants d'organismes chargés de la sécurité aux frontières. Par l'entremise de la SGI, une charte a été rédigée pour IBM et des ateliers sur la planification stratégique pour des opérations aux frontières efficaces ont été organisés. La SGI continuera de participer à l'intégration du système de gestion des frontières du Ghana.

Cybersécurité et cybercriminalité. Des systèmes efficaces, des cadres juridiques, une capacité de prévention, de détection et de poursuite en justice des cybercrimes (dont la plupart visent les citoyens des États-Unis), et la promotion d'une diligence raisonnable de la cybersécurité sont les éléments qui permettront au Ghana de faire face à cette menace émergente. En 2016, la SGI-Ghana a contribué au développement d'une politique et d'une stratégie de cybersécurité nationale, et il a participé à des initiatives de sensibilisation en matière de cybersécurité. La SGI continuera d'apporter son soutien à ces initiatives pour aborder de manière compréhensive les problèmes de cybersécurité et de cybercriminalité en constante évolution.

Administration de la justice. Plus de transparence et une meilleure responsabilisation dans le processus judiciaire réduira l'impunité et permettra au Ghana de poursuivre plus efficacement et plus rapidement ses criminels. La SGI s'efforce de définir clairement les rôles et responsabilités des forces de police et procureurs impliqués dans le processus judiciaire pénal, et d'améliorer le système de gestion des dossiers pénaux. En 2016, la SGI a mené une évaluation de la gestion des dossiers pour identifier les domaines du système pouvant être améliorés.

Kenya

Le plan d'action JCAP de la SGI-Kenya, signé en juillet 2015, cible les domaines suivants : gestion des frontières, gestion des ressources humaines des forces de police, et administration de la justice. Pour chacun de ces domaines, l'aide apportée est destinée à contrer l'omniprésente menace posée par l'extrémisme violent. Depuis la signature du JCAP, le gouvernement du Kenya (GdK) a co-présidé plusieurs réunions du comité directeur de la SGI US-Kenya, en partenariat avec les États-Unis.

Gestion des frontières. L'une des plus grandes priorités du Kenya en matière de sécurité consiste à contrer les terroristes et à bloquer les mouvements transfrontaliers illicites. En 2016, la SGI a mené des efforts destinés à améliorer la coordination des organismes de sécurité frontalière, à mettre à jour les autorités législatives concernées, et à développer une stratégie de relations publiques qui prévoit des interventions auprès des localités frontalières. Il s'agissait notamment d'élaborer une législation afin d'établir une stratégie et une structure pour améliorer la coordination des organismes de sécurité frontalière du Kenya, et établir des centres d'opérations interarmées aux postes frontaliers aériens, terrestres et maritimes. Ces efforts ont favorisé un meilleur partage de l'information entre les différentes agences frontalières. La SGI a également apporté son aide dans le développement d'un système de repérage des passagers et marchandises en temps réel, lequel améliore la capacité du Kenya à suivre ses mouvements frontaliers et permet de gérer la sécurité globale de ses frontières.

Gestion des ressources humaines des forces de police. Des politiques cohérentes et transparentes de gestion des forces de police permettent au GdK de maintenir efficacement sa sécurité intérieure et d'améliorer la confiance du public dans les forces de l'ordre. Par l'entremise de la SGI, une analyse a été menée à l'échelle du pays pour identifier les tâches des forces de police, notamment leur fréquence, leur difficulté et leur importance. L'inspecteur général de police a accepté toutes les recommandations issues de cette analyse et créera une unité opérationnelle pour les appliquer, avec le soutien de la SGI pendant la phase de planification. La SGI a également apporté son soutien à l'élaboration de directives et de manuels en matière de ressources humaines des forces de police, ainsi que des recommandations pour l'amélioration du système d'informations des ressources humaines de la police.

Administration de la justice. La transparence, l'accès et des recours adéquats favoriseront la confiance des citoyens dans le système judiciaire kenyan. En améliorant les procédures judiciaires et en offrant une alternative aux procès, le GdK pourra réduire les arriérés judiciaires et le taux de détention provisoire, mais également limiter l'exposition des personnes en attente de jugement à une idéologie radicale dans les prisons kenyanes. En 2016, le Conseil national de l'administration de la justice pour mineurs et l'ambassade des États-Unis se sont associés pour organiser des « semaines de services » afin de traiter certains dossiers juvéniles en cours, proposer une représentation juridique à tous les enfants en conflit avec la loi, utiliser la transaction pénale pour résoudre certaines affaires et faire appel à des sténographes judiciaires pour accélérer les débats. La SGI a également évalué la méthode de gestion des dossiers actuellement utilisée par le Kenya afin d'identifier les domaines à améliorer au sein du système.

Mali

Le plan d'action JCAP de la SGI-Mali, signé en décembre 2015, cible les domaines suivants : aligner les ressources du ministère de la Défense sur les besoins opérationnels, la gestion du recrutement et des ressources humaines de la Police nationale, le développement des ressources humaines du ministère de la Justice, ainsi que la planification et la coordination de la sécurité au niveau interministériel. Le gouvernement du Mali (GdM) a exprimé son engagement envers les objectifs de la SGI en élaborant indépendamment une stratégie et en établissant une organisation pour coordonner entre différents ministères les intérêts relevant de la sécurité nationale.

Gestion des ressources du ministère de la Défense. Des processus de planification améliorés et la mise en œuvre de politiques claires quant à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles au sein du ministère de la Défense (MdD) permettront au GdM d'aligner plus efficacement ses ressources aux priorités s'apparentant à la sécurité nationale. En 2016, le MdD a mis en place un comité chargé d'émettre des recommandations quant à la création d'un Bureau de planification stratégique. Les ateliers SGI ont proposé des outils pour l'élaboration de plans de défense, la fixation des budgets, la création de systèmes de gestion financière et l'application de concepts initiaux pour la gestion des ressources humaines.

Développement des ressources humaines de la Police nationale. Des effectifs qualifiés et motivés permettent à la Police nationale (PN) de mener efficacement ses activités de maintien de l'ordre. La SGI vise à améliorer le système de gestion des ressources humaines de la PN afin de générer des processus plus transparents en matière de recrutement, de formation, de promotion, d'indemnisation et de sanctions disciplinaires de ses agents. En 2016, la SGI a apporté son soutien à l'élaboration de manuels de recrutement que la PN utilisera pour recruter de nouveaux agents de police en 2017. La SGI soutiendra la définition des compétences et exigences de poste que la PN utilisera dans différents aspects de la réforme des ressources humaines, notamment le recrutement, la gestion du rendement et les systèmes de motivation.

Développement des ressources humaines du ministère de la Justice. Le renforcement des capacités des services centraux, des tribunaux et des prisons permettra au ministère de la Justice (MdJ) de dispenser la justice efficacement dans tout le pays et d'accroître la confiance du public dans le système judiciaire. En 2016, la SGI a œuvré pour l'amélioration de la supervision et de la gestion des tribunaux afin d'offrir à tous les citoyens des services judiciaires améliorés et le MdJ a développé un système permettant aux entités du MdJ de coordonner leurs efforts de réforme. Par le biais de la SGI, une appréciation des tribunaux locaux a été menée pour déterminer les responsabilités des magistrats et proposer des plans qui définiront les parcours de carrière et amélioreront le processus de recrutement des professionnels du judiciaire et du juridique.

Coordination interministérielle. Le renforcement du cadre de coordination des politiques et priorités en matière de sécurité nationale permettra au GdM de répondre de manière stratégique et approfondie aux problèmes de sécurité. La SGI fait appel à des représentants de l'ensemble du gouvernement malien pour développer les plans et structures qui amélioreront la coordination des priorités en matière de sécurité nationale.

Niger

Le plan d'action JCAP de la SGI-Niger, signé en octobre 2015, cible les objectifs suivants : mener une évaluation sur la sécurité nationale et élaborer un cadre stratégique, aligner les ressources du gouvernement du Niger (GdN) sur les impératifs de sécurité et, enfin, améliorer le système de communications externes. Le GdN a enregistré une progression stable en 2016 grâce à l'engagement et la participation de haut niveau de toutes les branches gouvernementales.

Cadre pour la sécurité nationale. Un cadre pour la sécurité nationale permet au GdN d'appliquer de manière stratégique un ordre de priorité et un plan aux menaces sécuritaires. En 2016, la SGI a apporté son soutien à l'analyse des rôles et responsabilités des forces de sécurité nigériennes, afin d'identifier leurs principaux domaines de mission et d'élaborer un calendrier d'exécution que le GdN utilisera pour mener des évaluations des menaces. Par l'entremise de la SGI et encadré par les ministères de l'Intérieur et de la Défense, le GdN a élaboré des directives pour les services de défense et de sécurité afin d'entreprendre un rigoureux processus de planification aligné sur le cadre stratégique.

Aligner les ressources pour répondre aux impératifs de sécurité. Une gestion performante des ressources humaines, matérielles et financières permettra au GdN d'aligner plus efficacement les ressources de son secteur sécurité aux impératifs de sécurité. En 2016, la SGI a entrepris de rééquilibrer le budget alloué au secteur sécurité en améliorant le financement des coûts (entretien et carburant, par ex.) du cycle de vie du matériel nouvellement acquis. Les efforts de la SGI ont également permis l'élaboration et la révision de politiques et de procédures relatives aux affectations et promotions du personnel, le classement des spécialités des groupes professionnels militaires et le développement d'une doctrine logistique applicable à l'ensemble du secteur sécurité.

Communications externes. Une communication ouverte et fréquente avec les citoyens concernant les politiques et plans de sécurité favorise la confiance du public dans le gouvernement. En 2016, la SGI a favorisé le dialogue entre le GdN et la société civile, et a appuyé un plan pour la création d'une structure de coordination des communications interministérielles relatives aux politiques de sécurité. Le GdN a préparé une directive visant à renforcer les bureaux de communication des ministères de la Défense nationale, de l'Intérieur et de la Justice. La SGI continuera à améliorer le partage de l'information entre le GdN et les citoyens nigériens, notamment en développant la capacité des médias à présenter les politiques de défense et de sécurité.

Nigeria

Le plan d'action JCAP de la SGI-Nigeria, lequel sera signé en février 2017, cible les domaines suivants : la planification et la coordination des interventions d'urgences du ministère de l'Intérieur sur l'ensemble du pays, les procédures d'approvisionnement et d'acquisition du ministère de la Défense, et la planification interministérielle pour la sécurité des civils dans la région nord-est. Les hauts fonctionnaires du gouvernement du Nigeria (GdN) ont adopté le concept de la SGI, désignant le ministre de l'Intérieur comme point de contact SGI et s'engageant à entreprendre des réformes considérables par le biais de la SGI.

Planification et coordination des interventions d'urgence du ministère de l'Intérieur sur l'ensemble du pays. Une planification coordonnée au sein du ministère de l'Intérieur permettra des interventions d'urgences plus cohésives et efficaces sur l'ensemble du Nigeria. La SGI aidera le MdI à élaborer des politiques et procédures claires pour la gestion des urgences et les interventions qui en découlent. Il s'agira notamment de développer des processus pour anticiper les besoins en matière d'intervention d'urgence, allouer des fonds et des effectifs, se préparer et répondre aux urgences, et intégrer entièrement les capacités et mandats du MdI.

Système d'approvisionnement et d'acquisition du ministère de la Défense (MdD). Des systèmes efficaces de planification, d'exécution, de gestion et de supervision des acquisitions qui prennent en compte l'intégralité du cycle de vie du matériel dans un contexte de sécurité complexe et changeant permettront au dispositif de défense nigériane de développer, de maintenir et de mettre à profit ses moyens et capacités militaires. La SGI soutiendra les efforts mis en œuvre pour améliorer la planification des acquisitions dans le domaine de la défense, établir des systèmes de supervision et de responsabilisation du processus d'acquisition et d'approvisionnement, et développer les capacités humaines pour la mise en œuvre et le suivi de ces efforts.

Planification pour la sécurité des civils dans la région nord-est. À mesure que le GdN reprend le contrôle du territoire précédemment contrôlé par Boko Haram au nord-est du pays, une coordination et une communication étroites entre les forces armées, les localités, la police, les gouvernements locaux et régionaux ainsi que d'autres entités de maintien de l'ordre du GdN sont essentielles pour restaurer la sécurité et la confiance dans les forces de sécurité gouvernementales. La SGI-Nigeria œuvrera pour faciliter la transition d'une autorité militaire à une autorité civile dans la région nord-est et appuiera des plans visant à rétablir la sécurité et la justice pour les citoyens.

Tunisie

Le plan d'action JCAP de la SGI-Tunisie, signé en septembre 2016, cible les objectifs suivants : l'amélioration de la gestion des frontières, les politiques et procédures de police et l'engagement auprès de la population et l'exhortation à l'intégrité ainsi que la lutte contre la radicalisation dans le système judiciaire pénal. Le gouvernement de la Tunisie (GdT) continue d'institutionnaliser sa nouvelle démocratie en instaurant des réformes dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et salue les occasions de tirer profit de l'expérience et de l'expertise des États-Unis par le biais de la SGI. Un point de contact haut placé a considérablement encouragé l'amélioration de la coordination interministérielle qui, jusqu'à présent, faisait défaut aux opérations sécuritaires tunisiennes.

Gestion des frontières. L'amélioration de la gestion et de la sécurité des frontières endiguerait le flux de groupes armés, d'armes et d'autres marchandises arrivant en Tunisie, et contribuerait à répondre à la menace croissante posée par les terroristes dans le pays. La SGI œuvrera au partage des meilleures pratiques et à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des frontières nationales. La SGI cherchera également à faciliter une coordination et une planification interministérielles améliorées pour les organismes responsables des frontières aériennes, terrestres et maritimes.

Politiques et procédures de police et engagement auprès de la population. Une responsabilisation et un engagement auprès de la population favorisent la confiance dans la police et encouragent un partenariat pour aborder les priorités en matière de sécurité des citoyens. La SGI appuie l'amélioration des fonctions de l'inspecteur général pour une meilleure responsabilisation de la Garde nationale et de la Police nationale, notamment l'évaluation des meilleures pratiques, l'élaboration de plans et de politiques, et l'amélioration des capacités et procédures d'enquête. La SGI œuvre également à faciliter les processus et opportunités permettant à la police de s'impliquer efficacement auprès de la population.

Promotion de l'intégrité et lutte contre la radicalisation dans le système judiciaire pénal. L'accès à la justice, la lutte contre la marginalisation sociale, l'amélioration des procédures et conditions de détention, et une meilleure responsabilisation et transparence sont autant d'éléments qui favoriseraient l'intégrité judiciaire et permettraient de lutter contre les facteurs ayant contribué à la radicalisation dans le système pénal. Sous l'impulsion de la SGI, des politiques et procédures seront élaborées pour accélérer le traitement des dossiers judiciaires, améliorer les systèmes de transport, de vérification et de détention des prisonniers, intervenir auprès des organisations médiatiques et de société civile et faciliter l'accès à la justice pour tous.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué aux progrès de l'Initiative sur la gouvernance en matière de sécurité en 2016.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Courriel : info-sgi@state.gov